

Rechercher un dossier individuel d'étranger

H.P. N° 1

CARTE
VALABLE
du 16 novembre
1939
au 16 novembre
1942

Délivrée par M. le Préfet
des Hautes Pyrénées
Le 3 avril 1940

Le Préfet
FOUR DE TAILLÉ
Le Chef de Cabinet

Signature du titulaire
A. Batti

Renouvellement de la
Carte N° 34 CA 26610

Nom: Abatti
Prénoms: Palmira
Né le: 18 mars 1878
à Cortinova
de feu Joseph
né à Cortinova
et de f. Colombi Thérèse
née à Cortinova
Profession: religieuse
Nationalité: italienne
Mode d'acquisition de cette nationalité:
fillation, mariage, naturalisation (rayer
les mentions inutiles).
Situation de famille: célibataire, marié, veuf,
divorcé (rayer les mentions inutiles).

Etape 1 - Accéder à la fiche du ressortissant étranger recherché

Les dossiers individuels de demandes de carte d'identité d'étranger (dits « dossiers d'étrangers ») sont organisés par numéros d'ordre. Pour y accéder, le chercheur dispose d'un fichier nominatif organisé par nationalités. Classé au sein du versement 1214 W dont [l'inventaire](#) est accessible sur le site des Archives départementales, celui-ci constitue la première étape de la recherche.

Le fichier donnant accès aux dossiers des étrangers est organisé par ordre alphabétique des pays. Ont été toutefois placées en tête de ce fichier, les fiches des apatrides et réfugiés pour lesquels on ignore les pays d'origine.

Pour certaines nationalités (Espagnols, Allemands ou Autrichiens par exemple), ont également été séparés, les ressortissants « classiques » et les réfugiés. Les fiches de ces derniers dont l'origine est connue, se trouvent placées après celles des ressortissants du même pays de provenance. Lorsque l'on ignore les conditions d'arrivée d'un ressortissant étranger, il se peut donc que le chercheur ait à consulter à la fois le fichier des ressortissants du pays d'origine mais aussi le fichier des réfugiés de ce même pays.

Pour les femmes mariées, divorcées, veuves, les fiches individuelles sont classées selon le nom d'épouse. Il s'agit là de la règle adoptée par le service producteur. Les dossiers de la même famille sont ainsi regroupés.

A titre d'exemple, si nous prenons le cas de José Ibanez Campo, ressortissant d'origine espagnol, il faut rechercher sa fiche à la fois dans le fichier des ressortissants et des réfugiés espagnols. Nous ignorons en effet les conditions de sa venue dans les Hautes-Pyrénées.

1214 W 3201	- Espagne (Garci-Garcia Mur).	Sans date
1214 W 3202	- Espagne (Garcia Nab-Gol).	Sans date
1214 W 3203	- Espagne (Gom-Gor).	Sans date
1214 W 3204	- Espagne (Gr-Hernanda).	Sans date
1214 W 3205	- Espagne (Hernando-Jl).	Sans date
1214 W 3206	- Espagne (Jo-La).	Sans date
1214 W 3207	- Espagne (Le à Lopez-Locas).	Sans date
1214 W 3208	- Espagne (Lopez-Lopez à Mari).	Sans date
1214 W 3209	- Espagne (Marm à Martine A-Z).	Sans date
1214 W 3210	- Espagne (Martinez-Aguinaco à Men).	Sans date
1214 W 3211	- Espagne (Mer-Morag).	Sans date
1214 W 3212	- Espagne (Moral-Navoi).	Sans date
1214 W 3226	- Réfugiés d'origine espagnols (A-C).	Sans date
1214 W 3227	- Réfugiés d'origine espagnols (D-G).	Sans date
1214 W 3228	- Réfugiés d'origine espagnols (H-M).	Sans date
1214 W 3229	- Réfugiés d'origine espagnols (N-Sa).	Sans date
1214 W 3230	- Réfugiés d'origine espagnols (Se-Z).	Sans date
1214 W 3231	- Estonie, Etats-Unis, Ethiopie, Finlande, Gabon, George, Ghana, Grande-Bretagne (A-B).	Sans date
1214 W 3232	- Grande-Bretagne (C-Q).	Sans date

Extrait de l'instrument de recherche des dossiers individuels d'étrangers accessible en ligne (1214 et 1489 W)

Au regard de l'instrument de recherche, il faut donc regarder les fiches conservées sous la cote 1214 W 3204 (ressortissants espagnols, lettres Gr à Hernandez) et 1214 W 3228 (réfugiés espagnols, lettres H-M).

Etape 2 - La fiche individuelle comme clé d'accès au dossier

Dossier n° 28.123
Nom: IBANEZ CAMPO
Prénoms: José
Né le: 1897.14
à: Madrid
Nationalité: espagnole (s.p.)
Domicile: 17 rue
Profession:
Parti B.P.

(Circulaire du
Département des
Recherches
Nationalité
à
le
Prénoms
Nom

Sur chaque fiche, figure le numéro de dossier individuel. Sans ce numéro, le chercheur ne peut atteindre les dossiers qu'il intéresse, ceux-ci étant classés par numéro d'ordre.

La fiche comporte des éléments d'état-civil de l'individu (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité...) qui permettent de l'identifier.

Fiche de José Ibanez Campo (s.d.)
ADHP, 1214 W 3228

Une fois la partie du fichier en main, il faut repérer la fiche établie au nom de José Ibanez Campo. Celle-ci ne figure pas dans le fichier des ressortissants. Il est donc nécessaire de consulter le fichier des réfugiés : c'est dans celui-ci que le chercheur trouvera la fiche souhaitée.

A ce stade de la recherche, on sait donc que José Ibanez Campo est arrivé dans les Hautes-Pyrénées comme réfugié.

Comme indiqué sur cette fiche, le dossier individuel de José Ibanez Campo a été enregistré sous le numéro 28.123. Il est donc maintenant possible de consulter l'instrument de recherche afin de trouver la cote sous laquelle est conservé son dossier.

Etape 3 - Rechercher la cote du dossier

A partir de l'instrument de recherche, le lecteur repère la tranche numérique dans laquelle est inséré le dossier n° 28.123, obtenant ainsi la cote sous laquelle il est classé. Ici, le dossier porte la cote 1214 W 1631.

Le chercheur peut donc accéder au dossier José Ibanez Campo en salle de lecture des Archives départementales.

Tranche numérique et cote du dossier recherché

Niveau description : Dossier
1214 W 1629 = Dossiers n° 28091 à 28105.
Niveau description : Dossier
1214 W 1630 = Dossiers n° 28106 à 28120.
Niveau description : Dossier
1214 W 1631 = Dossiers n° 28121 à 28135.
Niveau description : Dossier
1214 W 1632 = Dossiers n° 28136 à 28144.
Niveau description : Dossier
1214 W 1633 = Dossiers n° 28145 à 28158.
Niveau description : Dossier

Extrait de l'instrument de recherche des dossiers individuels d'étrangers accessible en ligne (1214 et 1489 W)

Attention aux dossiers dits « complémentaires »

Les dossiers individuels d'étrangers conservés par les Archives départementales ont fait l'objet de deux versements portant les numéros 1214 W et 1489 W.

Dans le cadre du deuxième versement, une partie des dossiers collectés viennent compléter ceux reçus lors de la première opération de collecte. En effet, certaines lacunes ont été constatées lors du premier versement. Celles-ci étaient liées au fait que les dossiers concernés étaient encore utilisés par les services de la préfecture. Ils n'ont donc été récupérés que dans un deuxième temps. Aussi, en cas de lacune dans le versement 1214 W, le chercheur doit contrôler si le dossier recherché n'est pas inclus dans le versement 1489 W dans la partie intitulée « complément » (voir illustration ci-dessous).

Il faut également noter que cette partie « complément » de l'instrument de recherche peut comprendre des dossiers dont les numéros sont déjà mentionnés dans le versement 1214 W : cette situation s'explique par le fait que, pour les dossiers les plus volumineux, seules les pièces ont été conservées par les services, la partie la plus ancienne étant archivée. Un même individu peut donc disposer d'un dossier scindé en deux et référencé sous le même numéro.

id65/articles/2150/fr-dossiers-etrangers_doc.html#tt2-4

150%

Compléments

Numéros 20 000 à 41998

1489 W 1	▸ Dossiers n° 20349, 24428, 24429, 25866, 27373, 27727, 29953, 37405, 38207, 38907, 38925, 38958, 38960	Sans date
1489 W 2	▸ Dossiers n° 38981, 38983, 38990, 38994, 39001, 39011, 39097	
1489 W 3	▸ Dossiers n° 39115, 39116, 39123, 39127, 39135, 39235	
1489 W 4	▸ Dossiers n° 39251, 39252, 39270, 39280, 39292, 39300, 39307	Sans date
1489 W 5	▸ Dossiers n° 39353, 39423, 39455, 39432, 39464, 39472, 39505, 39527	Sans date
1489 W 6	▸ Dossiers n° 39534, 39556, 39573, 39578, 39587, 39591, 39597, 39598, 39620	Sans date
1489 W 7	▸ Dossiers n° 39621, 39628, 39632, 39634, 39662, 39681, 39685, 39686, 39729	Sans date
1489 W 8	▸ Dossiers n° 39731, 39734, 39749, 39794, 39820, 39832, 39842, 39862, 39879, 39888	Sans date
1489 W 9	▸ Dossiers n° 39902, 39905, 39920, 39944, 39952, 39954, 39973,	Sans date

Partie « compléments » de l'instrument de recherche mentionnant les dossiers versés en 1489 W et comblant les lacunes du premier versement 1214 W.

Extrait de l'instrument de recherche des dossiers individuels d'étrangers accessible en ligne (1214 et 1489 W)

La clôture d'un dossier d'étranger

Un dossier se clôture lors :

- de la naturalisation du ressortissant étranger,
- du décès du ressortissant étranger,
- de son départ soit du territoire national, soit du département.

La communicabilité des dossiers individuels d'étrangers

Conformément à l'article L 213.2 du Code du patrimoine, la communicabilité d'un dossier individuel d'étrangers est fixée à cinquante ans à la date du document le plus récent contenu dans le dossier dans le cadre du respect de la vie privée des individus.

Le cas des dossiers d'Algériens

Jusqu'à la date d'indépendance (5 juillet 1962), les Algériens disposent tous de la nationalité française suite à la loi du 7 mai 1946. Toutefois, leur statut juridique peut varier : la presque totalité de la population garde alors un statut personnel de droit local (loi musulmane) et seuls bénéficient du statut civil de droit commun ceux qui ont fait une demande spécifique et ont été admis à la qualité de citoyen français par décret ou par jugement du tribunal de première instance de leur lieu de résidence. Or, **seuls ces derniers domiciliés en Algérie à la date de l'indépendance ont conservé la nationalité française quelle que soit leur situation au regard de la nationalité algérienne**. Les autres ont perdu la nationalité française sauf s'ils ont souscrit une déclaration reconnitive de nationalité française avant 1967.

Compte tenu de cette situation nouvelle liée à l'indépendance algérienne, la gestion des dossiers des ressortissants de ce pays a fait l'objet d'un traitement particulier : leurs dossiers ont ainsi bénéficié d'une numérotation continue qui leur est propre. Ainsi, lorsqu'un chercheur souhaite consulter un dossier d'un ressortissant algérien, il faut veiller à consulter la partie de l'instrument de recherche qui leur est dédiée (voir ci-dessous).

1489 W 244 - Dossiers n° 59100, 59141, 59145, 59146, 59168, 59175, 59177, 59191, 59201

Algériens

Les dossiers de ressortissants algériens sont classés à part des autres dossiers : une rubrique « Algériens » est située en fin d'inventaire dans laquelle sont insérés les dossiers par numéro d'ordre.

1214 W 3136 - Dossiers n° 2 à 20. -sd

Présentation du contenu : Lacunes : 1, 8 et 14.
Notice : Lacunes : 1, 8 et 14.
Niveau description : Dossier

1214 W 3137 - Dossiers n° 21 à 49. -sd

Présentation du contenu : Lacunes : 25, 31, 33, 35 et 45.
Notice : Lacunes : 25, 31, 33, 35 et 45.
Niveau description : Dossier

1214 W 3138 - Dossiers n° 50 à 70. -sd

Présentation du contenu : Lacunes : 50, 55, 59, 64 et 66.
Notice : Lacunes : 50, 55, 59, 64 et 66.
Niveau description : Dossier

Extrait de l'instrument de recherche des dossiers individuels d'étrangers accessible en ligne (1214 et 1489 W)